



Newsletter n°148, le 15 juillet 2026

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

La CNIL nous demande de signaler que nos emails contiennent un petit repère technique (un " pixel ") qui nous indique simplement si un message a été ouvert.

Conformément à la réglementation, vous pouvez vous y opposer à tout moment :

**[Je refuse le suivi d'ouverture des emails.](#)**

Si vous ne cliquez pas sur ce lien, nous considérerons que vous ne vous y opposez pas.

Notre Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 31 juillet à 10 h en présentiel ou en visio** au siège de l'association

Sommaire de cette news 

1. Informations locales
2. Informations sur les **[parcs éoliens arrêtés](#)**
3. **[Informations biodiversité](#)**
4. **[Informations RTE](#)**
5. **[Informations FED](#)**

---

## 1. Informations locales

 **[A Sousceyrac](#)**, la mairie envisage un projet éolien dans les bois communaux. Ce projet est à l'étude : la concertation a commencé les 9 et 12 décembre 2023. Nous restons vigilants sur le projet éolien : : Notre président a assisté à la réunion du 16 juin. **Prochain Comité de suivi : fin 2026, au moment du lancement des études de développement !**

 **Situation à Gorses, Labastide du Haut-Mont et Laurettes/St-Cirgues.** Brigitte Hamzaoui, présidente de **[Vent du Haut Ségala](#)** nous signale que Raphaël Daubet, sénateur du Lot, souhaite mettre en lumière la contribution du patrimoine paysan à la vie de nos territoires. Lire dans le **[courrier du parlement du 5 mai](#)** 2026

 **[AAPLX](#)** (Agir Autrement Pour La Xaintrie) (19) nous invite à signer une pétition de l'association " **[Agir pour le plateau des étangs](#)** " l'AG s'est tenue le 13 juin 2026.

**[Retour sommaire](#)**

---

Voici d'autres informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE, les liens **sont en rouge**, soulignés et en gras. Tous les liens en provenance du **[site de l'APPGE](#)** sont sécurisés (ils sont en https://)

---

## 2. Informations parcs arrêtés 📌

### **Ille-et-Vilaine : le projet de parc éolien à Saint-Ganton est arrêté.**

Par une décision du 7 juillet 2026, la Cour administrative d'appel de Nantes a annulé l'autorisation environnementale, valant dérogation " espèces protégées ". Lire dans [Actu-Environnement du 10 juillet](#) 2026.

### **Allier : à Beaune-d'Allier, le projet de parc éolien est rejeté par le préfet.**

Christophe Noël du Payrat, préfet de l'Allier, a refusé le 25 juin le projet de parc éolien porté par Voltalia. La décision, motivée par le plan d'urbanisme intercommunal, satisfait la municipalité opposée au projet. Lire dans [Info.fr du 2 juillet](#) 2026

### **Vienne : Le Conseil d'État confirme l'arrêt du parc éolien de la Plaine des Moulins**

Par une décision historique rendue le 29 juin 2026 (n° 512745, 513345), le Conseil d'État a définitivement rejeté les recours de la société exploitante. Lire dans [Vent des Noues du 3 juillet](#) ou dans le [communiqué de la FED du 2 juillet](#) 2026

[Retour sommaire](#)

---

## 3. Informations biodiversité 📌

### **Maine et Loire : bridage des éoliennes en journée.**

À Angrie, près de Segré, deux des cinq machines du parc éolien sont à l'arrêt depuis le mois de juin. Deux cadavres de milans noirs avaient été découverts en 2023 et 2024 à proximité des éoliennes E2 et E3. Le préfet de Maine-et-Loire a pris, le 8 juin dernier, un arrêté imposant des mesures immédiates à la Société d'exploitation éolienne d'Angrie afin de préserver la présence d'un nid de milan noir sur le parc éolien situé au lieu-dit La Boserie Lire dans [Ouest-France du 6 juillet](#) 2026

### **Antarctique : La route des manchots Adélie oblige à déplacer des éoliennes.**

Les études ont révélé que le site original se trouvait sur la route migratoire des manchots. Les normes environnementales internationales établissent une zone tampon de **1,2 miles**

**(2km)** autour des zones

utilisées par la faune sauvage. C'est pourquoi les responsables du projet ont choisi de déplacer l'infrastructure, en priorisant la conservation de l'écosystème. Lire dans [Noticias Ambientales du 6 juillet](#) 2026.



### **Martinique : au pied des éoliennes de Grand'Rivière, 192 cadavres de chauve-souris**

Les chauves-souris ne meurent pas uniquement en percutant les pales des éoliennes. Elles peuvent également être victimes d'un phénomène qui est appelé le barreau traumatisme. Le passage au niveau des pales va provoquer des variations de pression qui vont être tellement brutales, que ça va provoquer des lésions internes au niveau de leurs organes. La chauve-souris va tout simplement implorer. Lire dans [Rci-fm du 23 juin](#) 2026.

## **Charente-Maritime : ces éoliennes empoisonnent le quotidien de riverains**

Domiciliés dans plusieurs communes autour du site, en Haute-Saintonge, ils et elles se disent victimes de nuisances sonores parfois insupportables. Lire dans [Haute Saintonge du 9 juillet 2026](#)

**Lozère : TNE-Occitanie nous invite à signer une pétition pour dire NON à l'appropriation de la Forêt domaniale de la Croix de Bor par les spéculateurs de l'éolien industriel.** Lire l'article de [TNE-Occitanie du 22 juin 2026](#)

## **Effet récif, bruit, risque de collision avec les oiseaux... Les scientifiques font le point sur l'impact des éoliennes en mer**

Des chercheurs de l'Ifremer et du CNRS viennent de publier un état des connaissances sur les effets des parcs éoliens en mer sur la biodiversité. Lire dans [les Echos du 9 juillet](#) ou dans [Sud-Ouest du 9 juillet 2026](#).

[Retour sommaire](#)

---

### **4. Informations RTE**

**Pendant les canicules, le problème ce n'est pas le nucléaire, mais l'effondrement de la production des éoliennes. "**

*"Ce ne sont pas les 57 réacteurs nucléaires français qui se sont révélés les plus vulnérables aux semaines de chaleur de juin. Ce sont les plus de 30.000 éoliennes allemandes..."*, écrit le Neue Zürcher Zeitung (NZZ). Une réalité qui a été aussi passée sous silence par nombre de médias français qui n'ont cessé de s'alarmer bêtement et continuent de le faire de l'arrêt de réacteurs nucléaires. Lire dans [Transitions & Energies du 13 juillet 2026](#)

**Pourquoi la France fait tourner ses centrales à gaz en plein été ?** Les fortes chaleurs de la fin du mois de juin ont fait remonter la consommation électrique française. Mais ce n'est pas la raison pour laquelle la France rallume ses centrales à gaz. Une part importante de cette production supplémentaire sert à alimenter les pays voisins. Lire dans [Révolution Energétique du 2 juillet 2026](#)

### **Prix négatifs de l'électricité : dans les coulisses du centre d'EDF qui gère la surproduction**

C'est un phénomène de plus en plus fréquent : les épisodes de prix négatifs se multiplient sur le marché de l'électricité. Pour rééquilibrer l'offre et la demande, les gestionnaires de parcs éoliens et solaires doivent parfois arrêter la production. Plus de 400 heures de prix négatifs ont ainsi été recensées depuis le début de l'année avec un record le 1er mai à - 500 euros le mégawattheure. Lire dans [France-Info du 29 juin 2026](#)

[Retour sommaire](#)

---

### **5. Informations FED**

**Éolien offshore : la Fédération Environnement Durable demande la suspension immédiate de l'AO10 (Appel d'Ofres N°10)**

La Fédération Environnement Durable (FED) estime que les conclusions de l'expertise

scientifique conduite par l'Ifremer et le CNRS, désormais relayées par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), ne permettent plus de poursuivre le développement accéléré de l'éolien en mer sans réévaluation préalable de ses impacts sur la biodiversité. Lire le [communiqué du 9 juillet](#) 2026

### **Recours devant le Tribunal administratif de Nantes contre l'ADEME.**

La Fédération Environnement Durable (FED) et Vent de Colère ! Fédération Nationale contestent plusieurs publications de l'agence affirmant que l'éolien et le solaire réduisent fortement les émissions françaises de CO<sub>2</sub>. Elles estiment que ces chiffres reposent sur des hypothèses discutables et sont utilisés depuis des années pour justifier le développement de ces filières. Lire le [communiqué du 17 juin](#) 2026

### **Vent des maires et le Réseau Énergies Terre & Mer alertent sur le coût réel de l'éolien en mer**

La question centrale est celle du coût complet pour la collectivité, de leur utilité dans un contexte de surproduction électrique, de la conséquence des énergies intermittentes sur le système électrique français. **Coût complet de l'éolien en mer : 4 fois plus élevé que ce qui est annoncé.** *"Les choix réalisés ont conduit à une hausse importante du coût complet de l'électricité, à une fragilisation des infrastructures nucléaire et hydraulique, à la déstabilisation du réseau électrique français, à la dégradation de notre patrimoine national et au gaspillage d'environ 300 milliards d'euros"*. Lire le [communiqué du 13 juin](#) 2026

**PPE3** : La Programmation Pluriannuelle de l'Energie **risque de figurer parmi les erreurs énergétiques les plus coûteuses** de la Ve République. Lire la [lettre d'information du 19 mai](#) 2026

**Cinq recours devant le Conseil d'État** mettent en cause la responsabilité historique de Lecornu et Lescure

**Une première requête en annulation a été déposée dès le 18 février 2026 devant le Conseil d'État** portée conjointement par *onze Fédérations nationales*, régionales et côtières. Dont la Fédération Environnement Durable (FED), Vent de Colère ! Fédération nationale, Sites & Monuments, Belle Normandie Environnement (BNE).

**Quatre autres recours contre la PPE3** ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Lire dans [Transitions & Energies du 17 avril](#) 2026.

[Retour sommaire](#)

 Le bulletin [d'adhésion 2026](#) en format pdf.

Sur le site de l'[APPGE](#), nous avons installé une page avec des [documents téléchargeables](#)

 N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

 Ceux de " [Belle Normandie Environnement](#) " sur " ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent "

 Ceux de l' [APPGE](#) ou de la [FED](#)

 Le document de [Vent de Colère](#) sur comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 L'avis [négalif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis biodiversite developpement durable](#)

[Retour sommaire](#)

Faisons respecter la loi :

☞ Concernant la distance entre éolienne et habitation, il est à noter que : " Les préfets peuvent appliquer [l'article L511-44 du code de l'environnement](#) qui prévoit que la distance peut être définie au cas par cas ".

☞ La [loi n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

☞ La [loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

*Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

*Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....*

*Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

---

*N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.*

*Bien cordialement pour le bureau*

*Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED*  
**06.43.80.15.87**

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)  
[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

*Membres du bureau :*

*Christian Momboisse, [président](#)*

*Dominique Lacambre, [trésorier](#)*

*[Gilles Forhan, secrétaire](#)*

*Bernadette Forhan, [secrétaire adjointe](#)*

*Brigitte Briard, [présidente d'honneur](#)*

Pour vous désabonner

[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)